

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 15 mars 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à GONON Florence), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)

Madame PHILIPPE Francine a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/15 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2024 :

- Association des femmes élues de l'Isère : 60 €
- Association des Maires de l'Isère : 264,61 €
- Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) : 108,80 €

Décision du 15 février 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'installation d'une prise 380V à la salle des fêtes. Montant du devis : 2 161,20 € TTC.

Décision du 15 février 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la réparation des radiateurs et le raccordement de l'église à la salle des fêtes. Montant du devis : 1 614,00 € TTC.

Décision du 23 février 2024 : acceptation du devis de l'entreprise DIRECT SIGNALETIQUE pour la fourniture d'un portique permettant de limiter le gabarit des véhicules sur la piste d'Emparis. Montant du devis : 3 610,80 € TTC.

Décision du 5 mars 2024 : acceptation du devis de l'entreprise BUCHER MUNICIPAL pour la fourniture de la lame d'usure de l'UNIMOG et diverses fournitures. Montant du devis : 1 326,48 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

25 MARS 2024

Le Maire,
Bernard MICHEL

